

CONSEIL EXPERTISE & FORMATION

DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Accompagner la transition écologique des entreprises, dans l'intérêt des salarié.es ...

Entre attentes citoyennes et mise sous tension réglementaire en matière environnementale, les entreprises sont invitées à repenser leurs modèles, générant parfois des mutations sociales et économiques d'envergure.

Les organisations syndicales et élus CSE sont attendus pour accompagner les salarié.es dans ces mutations et participer à la réduction des conséquences environnementales de leurs activités et de leur secteur.

Édition 2026



Format
Dialogue

intefp

SOMMAIRE

CONTEXTE

Édito 2026	p.3
Le GATE 17	p.4

CONSEIL & EXPERTISE

Expertise lors des consultations du CSE	p.6
Suivi des indicateurs BDESE	p.6
Création et animation d'une commission environnement	p.7
Construction d'une feuille de route d'actions du CSE	p.7
Appui à la négociation collective	p.7
Lobbyisme pour une transition juste	p.7

FORMATIONS

S'initier au dialogue environnemental en entreprise	p.9
Exercer ses prérogatives environnementales	p.10
Préparer sa consultation sur le rapport de durabilité	p.11
Créer la feuille de route d'actions de son CSE	p.12
Négocier un accord de mobilité	p.13
S'initier aux enjeux de la finance responsable	p.14
Tarifs et CGV	p.15

CONTACT

p.16

ÉDITO

La transition écologique transforme en profondeur les modèles économiques, les choix d'investissement, les besoins de compétences des salariés... Dans ce contexte, les représentants du personnel ont un rôle essentiel à jouer pour porter la voix des salariés qu'ils représentent sur ces sujets.

En tant qu'élu du CSE ou délégué syndical, votre mandat inclut désormais des attributions légales précises :

- **Être informé et consulté** sur les conséquences environnementales des décisions de l'entreprise lors des procédures d'information consultation,
- Prendre connaissance et **faire le suivi d'indicateurs précis** (volet environnement de la BDESE),
- **Analyser la cohérence des engagements** climatiques, des trajectoires annoncées par votre entreprise au regard des actions interne et exercer un rôle de vigilance face à d'éventuels écarts identifiés,
- Intégrer ces enjeux à la **négociation collective** (mobilité, GEPP, etc.)

Ces sujets sont techniques et dépendent du secteur d'activité de votre entreprise. Il peut être difficile d'exploiter pleinement les informations ou d'analyser les stratégies environnementales pour rendre des avis éclairés ou mener des discussions pertinentes avec l'employeur.

Nos différentes formes d'accompagnement visent à vous aider dans l'appropriation de ces sujets, afin de :

- **Comprendre les enjeux** et cerner le périmètre de votre mission,
- **Poser les bonnes questions**, obtenir les indicateurs adaptés et réaliser leur suivi,
- **Analyser** les stratégies, **contrôler** la conformité réglementaire, **identifier** les risques,
- Construire des **positions solides et argumentées.**

Les évolutions réglementaires ont institué et renforcé le rôle des représentants du personnel en matière environnementale.

Entre les attentes citoyennes qui s'intensifient et la mise sous tension exercée par la force publique, les entreprises sont invitées à repenser leurs modèles, générant parfois des mutations sociales et économiques d'envergure. Notre approche vise à accompagner CSE et syndicats à participer à ces nouveaux enjeux et mettre en œuvre une transition écologique juste, au plus près du terrain.

2023 ■ Directive européenne CSRD

Les sociétés soumises à la publication d'un rapport de durabilité (nouvelle standardisation européenne des rapports RSE), doivent désormais consulter le CSE sur les informations contenues dans ce rapport, leur présenter les moyens de les obtenir et de les vérifier.

2021 ■ Loi Climat

La mission du CSE est modifiée pour intégrer les nouvelles prérogatives environnementales. L'employeur doit désormais le consulter sur ces enjeux. La BDES est enrichie avec un nouveau volet d'indicateurs environnementaux obligatoires (organisation et politique de l'entreprise, émissions de gaz à effet de serre, consommations énergétiques, d'eau, déchets ...).

2019 ■ Loi PACTE

La loi impose aux sociétés françaises de prendre en considération les enjeux environnementaux dans leurs activités. Une raison d'être peut préciser l'utilité sociétale et environnementale de l'entreprise. CSE et syndicats doivent être associés à sa définition.

2017 ■ Loi sur le Devoir de vigilance

Les grandes sociétés françaises doivent prévenir les risques d'atteintes graves aux droits humains et à l'environnement liées à leurs activités, sur toute leur chaîne d'approvisionnement. Le système d'alerte des signalements doit être co-construit avec les organisations syndicales de l'entreprise.

Le GATE 17

GROUPE

ACTIONS

TRAVAIL

ENVIRONNEMENT

**Un cabinet indépendant, formé
d'une alliance de compétences ...**

des experts issus du monde du dialogue social et celui de la transition écologique

**... au service des
représentants du personnel**

8 ans d'expérience terrain auprès des CSE et des organisations syndicales

Dans les années 1970, Michel Despax souligne l'intérêt de croiser, dans l'entreprise, questions sociales et environnementales. Visionnaire et précurseur dans cette approche, il publiera de nombreux ouvrages dédiés à ces enjeux. Son héritage a largement inspiré nos travaux.

“

L'homme a non seulement une influence, souvent gravement perturbatrice, sur le milieu naturel au sein duquel il est venu s'insérer, mais il a été par ses activités diverses l'artisan de son propre environnement, ce dont il est impossible de faire abstraction au moment d'aborder l'étude du droit de l'environnement, en tenant compte tout à la fois du "donné naturel" et du "construit", résultat de l'activité humaine.

”

— Droit de l'environnement, Michel Despax, Litec Paris 1980

CONSEIL & EXPERTISE

Nos différentes formes d'accompagnement ont vocation à vous permettre de devenir force de proposition et de représentation des intérêts des salariés liés à la transition écologique de votre entreprise.

À travers des formats de conseil et d'expertise, nous vous accompagnons dans l'appropriation de ce sujet pour participer activement à la construction d'un dialogue environnemental solide.

■ Expertise lors des consultations du CSE

Analyse des impacts environnementaux, évaluation de la stratégie de l'entreprise et accompagnement à la formulation d'avis éclairés.

L'avis du CSE sur les conséquences environnementales de l'entreprise est désormais obligatoire lors de chaque procédure d'information/consultation. Une consultation spécifique concerne également le rapport de durabilité publié par les grandes entreprises françaises. Lors de ces procédures, nous analysons la conformité réglementaire et la pertinence de la stratégie de votre entreprise pour vous permettre d'émettre un avis éclairé sur ces sujets.

■ Construction d'une feuille de route environnementale

Définition des objectifs et structuration du dialogue environnemental

Cet accompagnement vise à élaborer et déployer l'approche de votre CSE pour agir sur la réduction des conséquences environnementales de votre entreprise. Définir les actions à mener, répartir les rôles, élaborer un calendrier opérationnel... L'objectif : structurer et construire la dimension environnementale de votre dialogue social.

■ Suivi des indicateurs environnementaux de la BDESE

Accompagnement à la mise en place d'une commission dédiée.

À travers des ateliers de montée en compétence et des outils dédiés, nous vous guidons à vous approprier les nouveaux indicateurs obligatoires de la BDESE relatifs à la politique générale de l'entreprise, l'économie circulaire et le changement climatique. L'objectif : réaliser un suivi rigoureux de la stratégie de votre entreprise sur ces enjeux et anticiper les impacts économiques et sociaux de ces transitions.

CONSEIL & EXPERTISE

■ **Création et animation d'une commission environnement**

Accompagnement à la mise en place d'une commission dédiée.

Créer une commission dédiée aux prérogatives environnementales du CSE permet de structurer un cadre de réflexion et d'échange consacré à ces sujets, tant avec les salariés qu'avec la direction. Notre accompagnement vise à préparer la négociation en vue de la création de cette commission et organiser son fonctionnement autour des sujets que ses membres souhaitent développer.

■ **Négociation collective et transition écologique**

Intégration des enjeux environnementaux dans les accords collectifs.

Négociations sur l'impact de la transition écologique sur les besoins de compétences, sur la mobilité des salariés, les trajectoires de réduction des gaz à effet de serre... Les thèmes de négociation en matière environnementale ne cessent d'enrichir le périmètre de la négociation collective. Des rendez-vous incontournables lors desquels nous vous accompagnons pour structurer un dialogue efficace.

■ **Lobbyisme**

Plaidoyer pour une transition écologique juste.

Les organisations syndicales sont attendues pour participer activement aux politiques européennes, nationales et sectorielles afin de réduire l'impact environnemental des activités, tout en veillant au respect des intérêts des travailleurs. Rencontres avec les décideurs, rédaction de rapports ou mobilisation de l'opinion publique, notre accompagnement vous aide à agir dans le débat public

FORMATIONS

Nos formations ont vocation à vous permettre de devenir force de proposition et de représentation des intérêts des salariés en matière de transition écologique. À travers une montée en compétence adaptée à vos mandats, construisez des approches pertinentes et renforcez votre légitimité à agir sur ces sujets.

- 1. S'initier au dialogue environnemental en entreprise**
 - > Enjeux environnementaux et rôle des représentants du personnel
- 2. Exercer ses prérogatives environnementales**
 - > Cadre réglementaire, étendue du mandat et moyens d'action
- 3. Préparer sa consultation sur le rapport de durabilité**
 - > Analyse des indicateurs et construction d'un avis argumenté
- 4. Créer la feuille de route d'actions de son CSE en 6 ateliers**
 - > Définition des priorités et déploiement d'actions
- 5. Négocier un accord de mobilité**
 - > Cadre réglementaire et méthodologie de négociation
- 6. S'initier aux enjeux de la finance responsable**
 - > Critères ISR/ESG et leviers d'action

FORMATION 1

S'INITIER AU DIALOGUE ENVIRONNEMENTAL EN ENTREPRISE

Durée : 4h

PUBLIC

- Élus CSE
- Représentants et délégués syndicaux

OBJECTIFS

- Connaître les conséquences environnementales de ses activités
- Comprendre le rôle des représentants dans la construction du dialogue environnemental d'entreprise

PÉDAGOGIE

Temps d'échanges, ateliers interactifs, quiz d'évaluation ...

PROGRAMME

1. Introduction : " Transition écologique ", de quoi parle-t-on ?
Atelier participatif sur les notions fondamentales de changement climatique, pollutions, gestion des ressources et biodiversité
2. Pourquoi mettre en place le dialogue environnemental ?
 - Intérêt pour les parties prenantes internes et externes de l'entreprise
 - Suivi du respect de la réglementation et de la stratégie de son entreprise
 - Implication des salariés
3. Les prérogatives environnementales du CSE
 - Procédures d'informations/consultations obligatoires du CSE en matière environnementale
 - Indicateurs environnementaux obligatoires de la BDESE
 - Actions concrètes, retours d'expérience
 - Mobilisation des salariés

EXERCER SES PRÉROGATIVES ENVIRONNEMENTALES

Durée : 1 Jour (7h)

PUBLIC

- Élus CSE
- Représentants et délégués syndicaux

OBJECTIFS

- Appréhender la notion de "conséquences environnementales" de son entreprise
- Maîtriser le cadre réglementaire, l'étendue de son mandat et ses moyens d'action matière environnementale

PÉDAGOGIE

Temps d'échanges, ateliers interactifs, quiz d'évaluation ...

PROGRAMME

1. Introduction : " Transition écologique ", de quoi parle-t-on ?
Atelier participatif sur les notions fondamentales de changement climatique, pollutions, gestion des ressources et biodiversité
2. Conséquences environnementales des différents secteurs d'activité et plans de réduction
 - Activités humaines et enjeux environnementaux
 - Engagements internationaux et nationaux (Accord de Paris, Pacte vert, SNBC)
 - Conséquences sur les secteurs d'activité et les entreprises françaises
3. Cadre réglementaire des entreprises
 - Les publications obligatoires et leurs indicateurs
 - Intégration de la transition écologique à la stratégie de l'entreprise
 - Contrôle des plans de communication des entreprises en matière environnementale
4. Dialogue social et environnement
 - Évolution du droit du travail en matière de dialogue environnemental en entreprise
 - Étendue du mandat des représentants du personnel
 - Focus sur les procédures d'information/consultation du CSE matière environnementale
 - Négociations obligatoires et facultatives en matière environnementale

PRÉPARER SA CONSULTATION SUR LE RAPPORT DE DURABILITÉ

Durée : 1 Jour (7h)

PUBLIC

- Élus CSE
- Représentants et délégués syndicaux

OBJECTIFS

- Connaître l'origine et les enjeux de cette nouvelle consultation
- Savoir décrypter les indicateurs et leurs modalités de suivi pour rendre un avis éclairé et motivé sur le contenu du rapport

PÉDAGOGIE

Temps d'échanges, ateliers interactifs, quiz d'évaluation ...

PROGRAMME

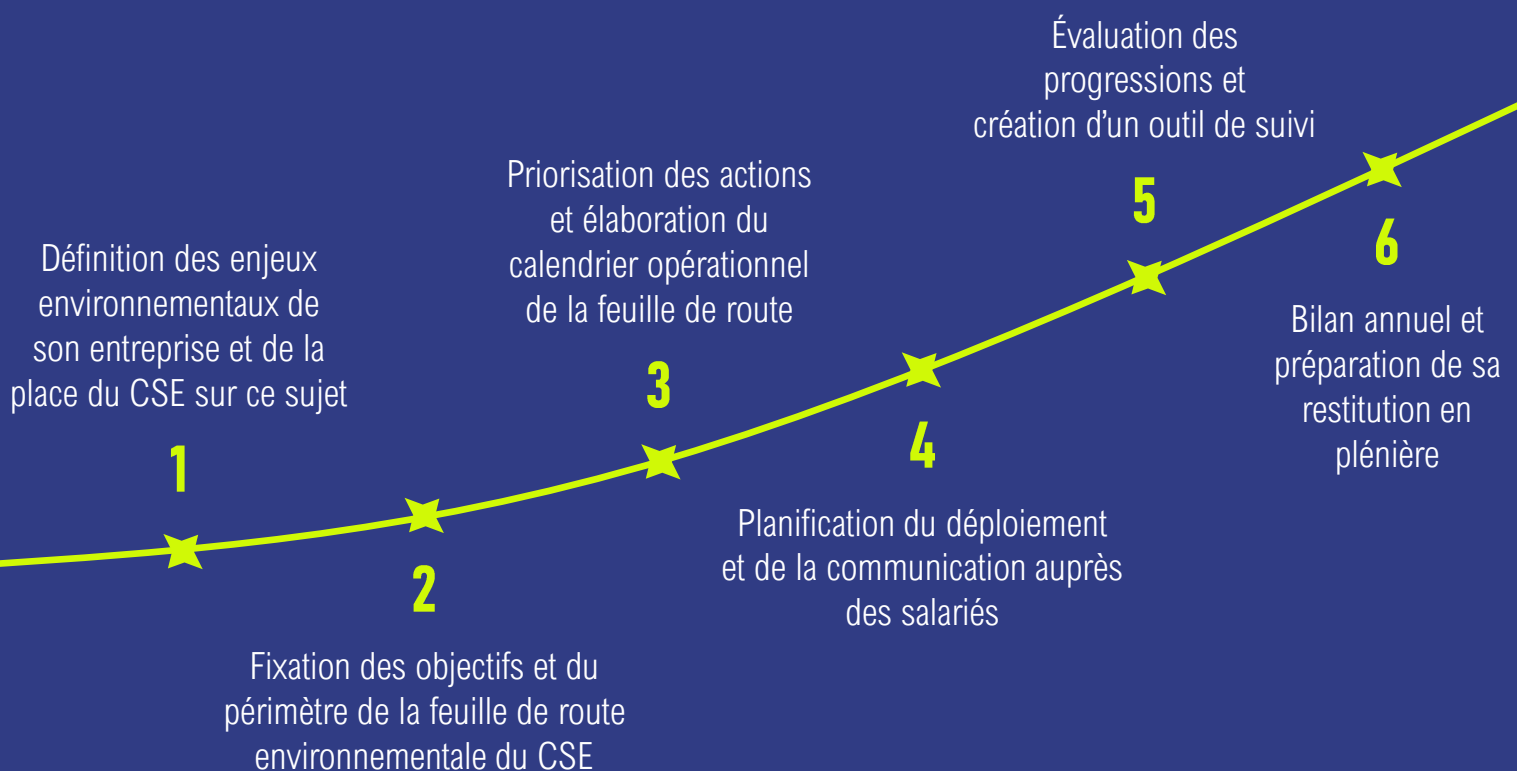
1. Décryptage de cette nouvelle obligation
 - Contexte d'adoption et cadre de mise en œuvre de cette nouvelle obligation pour les entreprises européennes et françaises
 - Imbrication du nouveau dispositif avec les réglementations françaises existantes en matière environnementale et sociale
2. Obligations applicables et évolutions attendues
 - Cadre réglementaire des entreprises
 - Thématiques et indicateurs imposés
 - Consultation des parties prenantes et analyse de double matérialité
 - Méthodologies de recueil et de traitement des données
3. Consultation du CSE
 - Temporalité de la consultation
 - Informations à transmettre au CSE / Lien avec la BDESE
 - Moyens de vérification et de suivi des informations et indicateurs par le CSE
4. Atelier de mise en pratique : Étude d'un rapport de durabilité

FORMATION 4

CRÉER LA FEUILLE DE ROUTE D' ACTIONS DE SON CSE

Durée : (6 Ateliers de 4h)

OBJECTIFS DES ATELIERS



NÉGOCIER UN ACCORD DE MOBILITÉ

Durée : 1 Jour (7h)

PUBLIC

- Délégués syndicaux

OBJECTIFS

- Connaître le contexte réglementaire de l'accord de mobilité et les sujets de négociation obligatoires et facultatifs
- Fixer le cadre de sa négociation, les bases de sa mise en œuvre et de son suivi

PÉDAGOGIE

Temps d'échanges, ateliers interactifs, quiz d'évaluation ...

PROGRAMME

1. Les enjeux de la négociation
 - Problématiques environnementales et climatiques : la forte contribution des transports
 - Comment et pourquoi la mobilité est-elle devenue un thème obligatoire de négociation ?
2. Le cadre réglementaire
 - Contexte d'adoption de la loi d'orientation des mobilités (LOM)
 - Obligation de négociation en matière de déplacements domicile-travail
 - Focus sur le Forfait mobilité durable (FMD)
3. Étapes de la négociation
 - Aspects techniques (offre de transports, enjeux d'accessibilité au site, report modal...)
 - Techniques d'évaluation des besoins des salariés
 - Financements possibles

Atelier de mise en situation ... Comment définir les enjeux et objectifs de sa négociation et établir un calendrier de mise en œuvre et de suivi ?

S'INITIER À LA FINANCE RESPONSABLE

Durée : 4h

PUBLIC

- Délégués syndicaux

OBJECTIFS

- Aborder les grands principes de l'Investissement Socialement Responsable, ses critères et moyens d'évaluation
- Connaître les possibilités de négociation sur ces enjeux

PÉDAGOGIE

Temps d'échanges, ateliers interactifs, quiz d'évaluation ...

PROGRAMME

1. Le cadre réglementaire
 - ISR, ESG, IR, de quoi parle-t-on ?
 - Définition des notions
 - Évolutions réglementaires
2. Mesures et déterminants de choix d'allocation d'actifs
 - Les agences de notation et typologies d'actifs
 - Focus sur la fiabilité de l'information
3. Panorama des encours de l'investissement responsable
 - Politique d'engagement versus politique d'exclusion
 - Investissement Socialement Responsable vs critères ESG
 - Labels ou certifications ?
4. Rôle et leviers de négociation des représentants
 - Prérogatives légales des représentants du personnel en matière d'investissement responsable
 - Thèmes de négociation et de consultation
 - Placement des actifs du CSE

TARIFS DES FORMATIONS

Ces tarifs concernent les formations inter-entreprises

Nous contacter pour les tarifs des formations intra-entreprise

FORMATION		DURÉE	TARIF / STAGIAIRE
Formation n°1	Initiation au dialogue environnemental en entreprise	4H	260€ HT
Formation n°2	Les prérogatives environnementales des IRP	1 jour	420€ HT
Formation n°3	Consultation du CSE sur le rapport de durabilité	1 jour	420€ HT
Formation n°4	Créer la feuille de route d'actions de son CSE	6 x 4H	sur devis
Formation n°5	Négocier un accord de mobilité	1 jour	420€ HT
Formation n°6	La finance responsable pour les IRP	4H	260€ HT

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1 - PARTIES

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations commerciales entre la société GATE 17 établie au 49 rue des poissonniers 75018 PARIS, et chacun de ses clients, relatives à la commande et à la fourniture de prestations de formation commercialisées par GATE 17.

2 - COMMANDE

La commande d'action de formation ne prend effet qu'à réception du bon de commande dûment complété et signé par le client.

3 - PRIX ET FACTURATION

Les prix sont indiqués en euros hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Les prix des stages sont ceux figurant sur la proposition commerciale pour les actions spécifiques.

Ils comprennent les frais d'animation et les supports de cours remis à chaque stagiaire. Les frais de déplacement et d'hébergement du stagiaire sont intégralement à sa charge.

Les factures sont émises à réception du bon de commande. Un acompte de 30% devra être versé par le client à sa conclusion. Les factures sont payables trente jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard.

4 - NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION

Les formations s'adressent aux représentants du personnel (élus CSE et mandatés syndicaux) ou experts CSE.

Le client reconnaît avoir pris connaissance du programme et des objectifs de la formation.

5 - ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

L'action de formation est organisée pour un effectif de quatre stagiaires minimum. GATE 17 se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation si ce nombre minimum n'est pas atteint. Dans une telle situation GATE 17 s'engage à prévenir le client et les stagiaires au plus tard une semaine avant la date initialement prévue.

A compter de la date de signature du bon de commande, le Client bénéficie d'un délai de 7 jours pour se rétracter.

6 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les supports de formation remis aux stagiaires intègrent la démarche pédagogique de GATE 17. Le contenu de ces supports reste la propriété de GATE 17. Par conséquent, le Client et les stagiaires s'interdisent, pour l'intégralité de ces supports, toute reproduction ou réutilisation à fins de formation de tiers internes ou externes, sous quelque modalité que ce soit. Il est également demandé au client et aux stagiaires de ne pas diffuser ou fournir des copies de ces supports en dehors de leur entreprise.

Le Client / les stagiaires n'ont pas le droit :

- d'utiliser, copier, modifier, créer un support dérivé et/ou distribuer le support de formation.
- de sous licencier, louer et/ou prêter le support de formation.
- d'utiliser, à d'autres fins que le suivi de la formation objet du présent contrat le support associé.

7 - CAS DE DIFFÉREND

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

CONTACT



10 rue Jean Baptiste Say 75009 Paris



www.gate17.fr



contact@gate17.fr



06 03 66 72 30

Construire

la transition

écologique,

dans l'intérêt

des salarié.es